

option Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés - orientation commerce

RNCP2291 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	221
Formacode(s)	34513
Code(s) ROME	D1407
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE TECH AGRICOLE	19660699000014	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés - orientation commerce est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il réalise les activités commerciales de vente, d'achat et de marketing.
- Quand il est chef de rayon en Grande et Moyenne Surface ou gérant de magasin, il assure la gestion des stocks, l'organisation et la logistique.
- Lorsqu'il travaille dans une maison de négoce, une coopérative, une cave particulière, il organise la gestion, le transport et la distribution du produit à partir des commandes des clients.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Participer à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise

UCP2 : Utiliser les techniques de vente et de négociation

UCP3 : Gérer l'activité commerciale dans le respect de la réglementation

UCP4 : Mobiliser les connaissances techniques et économiques relatives au(x) produit(s) et/ou au(x) process dans le cadre de son activité

Blocs de compétences

RNCP2291BC01 — UCP1 : Participer à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- choisir les segments constituant le marché cible
- positionner le produit
- distribuer le produit sur le marché national et à l'extérieur
- constituer un porte feuille de clientèle

RNCP2291BC02 — UCP2 : Utiliser les techniques de vente et de négociation

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- réaliser une action de prospection à partir du fichier client
- préparer l'entretien de vente et/ou de négociation
- mener un entretien de vente et/ou de négociation

RNCP2291BC03 — UCP3 : Gérer l'activité commerciale dans le respect de la réglementation

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- assurer la gestion matières
- assurer la gestion administrative et financière dans le respect des réglementations
- gérer la force de vente

RNCP2291BC04 — UCP4 : Mobiliser les connaissances techniques et économiques relatives au(x) produit(s) et/ou au(x) process dans le cadre de son activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- décrire les produits commercialisés
- situer les vins et spiritueux dans leur environnement

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Coopératives vitivinicoles.
- Caves particulières, caveaux.
- Maison de négoce.
- Magasins spécialisés.
- Grandes et moyennes surfaces.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

- Technico-commercial de maison de négoce et des coopératives vitivinicoles ou commercial, agent commercial, assistant commercial.
- Responsable ou gérant de magasin, de caveau, de cave.
- Chef de rayon en Grande et Moyenne Surface.
- Acheteur en Grande et Moyenne Surface.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 556 €
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 127
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 500 €
Prise en charge	Branches concernées
8 500 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38346

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2291/>